



**L'Europe  
locale & régionale**

# **Programme de travail du CCRE 2013**

*Conseil des Communes et Régions d'Europe  
Inscrit au registre des représentants d'intérêts  
Numéro d'inscription: 81142561702-61*

## Introduction

### « Citoyens en Europe »

L'année 2013 a été décrétée « Année européenne des citoyens » par l'Union européenne. Dans le contexte difficile que traversent notre continent et certains pays en particulier, cette invitation à placer le citoyen au cœur des actions doit nous conduire à réfléchir au rôle que les autorités locales et régionales, leurs associations nationales, européenne et mondiale peuvent jouer ensemble pour redonner du sens au projet européen.

Pour répondre à cette invitation, le CCRE a introduit dans son programme de travail pour 2013 un fil conducteur « Citoyens en Europe » qui nous permettra d'interpeller nos partenaires et d'agir pour resituer les actions conduites au niveau européen et au niveau de nos pays là où elles devraient être en permanence, celui des citoyens pour lesquels les collectivités territoriales et leurs élus agissent quotidiennement.

2013 est une année charnière, le cadre financier 2014–2020 n'est pas encore arrêté, les élections pour le Parlement européen se préparent et le futur cadre institutionnel va entrer en discussion, c'est un bon moment pour faire entendre nos positions sur le futur de l'Europe, au sein de l'Union européenne et avec une vision élargie aux pays membres du Conseil de l'Europe.

Alors que la crise sert de prétexte à rebattre les cartes institutionnelles dans beaucoup de pays européens, nous commémorerons le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Charte européenne des libertés communales qui a abouti à l'adoption de la Charte Européenne de l'autonomie locale dont nous fêterons le 25<sup>e</sup> anniversaire de son entrée en vigueur. Ce sera l'occasion pour nous d'engager une réflexion avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur l'actualité de l'autonomie locale et régionale en Europe, les progrès réalisés et surtout les perspectives à tracer pour les années futures.

En tant que niveau de gouvernance le plus proche des citoyens, le CCRE participera activement aux débats sur le futur cadre institutionnel de l'Union européenne et conduira sa propre réflexion sur les progrès à réaliser pour impliquer les citoyens notamment par le biais des jumelages qui jouent un rôle majeur dans la connaissance mutuelle et la construction d'une histoire commune mais aussi pour garantir que les autorités locales et régionales soient reconnues comme des acteurs majeurs de la gouvernance en Europe et dans la mise en œuvre des politiques européennes sur leur territoires. Qu'il s'agisse du respect du principe de subsidiarité appliqué aux autorités locales et régionales, du libre choix dans la délivrance des services publics, de l'engagement citoyen dans la construction européenne ou du soutien financier aux politiques de développement territorial, le CCRE tiendra son rôle de principale organisation représentative.

Une attention particulière sera portée sur la représentation des autorités locales et régionales au niveau européen et sur l'évolution du rôle et de la place du Comité des Régions de l'Union européenne et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe pour que leur pouvoir soit renforcé et que la relation particulière que nous entretenons avec ces deux organismes soit précisée.

Pour faire connaître ses positions et renforcer son influence auprès du Parlement européen, le CCRE préparera en lien avec les associations nationales un document à l'attention des candidats au Parlement européen et de leurs groupes politiques pour influencer sur les futurs programmes politiques et les orientations que nous souhaitons voir prises au niveau européen.

Face aux enjeux posés par la crise, nous entendons continuer à démontrer que les collectivités territoriales et leurs associations nationales sont porteuses de solutions innovantes et durables en Europe et aussi dans le monde par leurs actions de coopération décentralisée, leur engagement au sein de leur organisation internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis et leur participation à PLATFORMA, leur plateforme d'échange pour les politiques de développement international.

Pour continuer à agir efficacement, le CCRE organisera son travail autour des deux piliers définis par la stratégie adoptée par le Comité directeur en décembre 2011, tout d'abord renforcer son influence en Europe par une stratégie de lobbying auprès des institutions européennes et des Etats en coopération avec ses associations nationales et d'autre part continuer à être la plateforme de rencontre et d'échange des autorités locales et régionales et de leurs associations nationales.

Pour répondre aux attentes de ses membres, le CCRE continuera à décliner ses actions en cinq thématiques majeures : *Démocratie, citoyenneté, élargissement – Gestion efficace des ressources et environnement – Partenariat, coopération et affaires mondiales – Cohésion économique, sociale et territoriale – Gouvernements locaux et régionaux : employeurs et prestataires de services* – et à organiser la participation de ses membres au niveau politique au sein des Plateformes et des commissions, notamment au sein de la Commission permanente sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et au niveau technique au sein des Focus groupes et réseaux thématiques. Pour nourrir la réflexion de ses membres et sa propre réflexion, le CCRE souhaite renforcer son rôle de « think-tank » en développant ses capacités d'études et d'analyse notamment par le biais de l'observatoire sur l'impact de crise au niveau local et régional.

Conformément aux décisions prises par le Bureau exécutif et le Comité directeur, nous conduirons le transfert des services de Paris à Bruxelles dans un but de rationalisation et de maintien de l'efficacité du travail du Secrétariat. Ce transfert se réalisera par étapes mais avec l'objectif de servir au mieux les intérêts de l'organisation et de ses membres tout en respectant le travail réalisé par les équipes permanentes et l'histoire de l'organisation pendant les cinquante ans de présence à Paris.

Enfin 2013 sera également une année importante pour la vie démocratique de l'organisation avec l'élection des futurs Bureau exécutif, Comité directeur et Président(e). Une nouvelle occasion de mettre en pratique l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes de direction au plus haut niveau et de promouvoir une participation la plus large possible à nos travaux en ouvrant nos instances plus largement aux jeunes élus et aux élus issus des minorités.

## **Démocratie, citoyenneté et élargissement**

Dans le contexte du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de la *Charte européenne des libertés communales* en 1953 et du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Charte européenne de l'autonomie locale* en 1988, le CCRE et le Congrès du Conseil de l'Europe organiseront conjointement un séminaire européen à l'automne 2013 à l'attention des gouvernements nationaux ainsi que les institutions européennes sur la pertinence des administrations autonomes en ces temps de crise et de réformes territoriales. Des réunions préalables de la Commission sur la gouvernance et la citoyenneté devraient permettre de préciser le sujet de cette conférence et ses résultats attendus.

La Croatie deviendra le 28<sup>e</sup> membre de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> juillet 2013, ce qui ouvre une nouvelle ère pour les pays du sud-est de l'Europe et représente un espoir pour d'autres pays candidats à l'adhésion à l'UE. Dans ce contexte, le CCRE lancera sa Plateforme sur l'élargissement de l'UE à l'occasion de NALAS NEXPO 2012 et participera à la réunion organisée par l'association serbe à Belgrade avec le soutien de la section française, l'AFCCRE, sur l'intégration de l'UE.

En fonction du résultat du processus législatif actuel pour le futur programme « L'Europe pour les citoyens », le CCRE devrait soit continuer son lobbying en faveur des orientations qu'il a définies dans ce programme, soit commencer concrètement à préparer sa mise en œuvre en 2014. Dans ce cas, le CCRE devrait organiser des réunions techniques avec ses associations nationales afin de discuter de la façon dont, ensemble, ils pourraient influencer l'administration au jour le jour de ce programme par la Commission européenne et de la façon dont ils pourraient promouvoir le programme et ses possibilités auprès des gouvernements locaux.

Le CCRE organisera deux réunions du nouveau réseau thématique sur l'intégration des migrants. La première d'entre elles permettra de discuter du rôle précis, de la position et de la valeur ajoutée du CCRE par rapport aux nombreuses parties prenantes actives dans ce domaine. Les autres réunions devraient permettre d'entamer les discussions et les échanges de pratiques entre les participants sur le sujet ainsi que de préparer des résultats concrets pour ces réunions. Les efforts du CCRE viseront essentiellement à enrichir les discussions avec de nouvelles idées et perspectives afin de préparer l'élaboration d'une vision commune forte sur le soutien que les institutions européennes pourraient apporter aux politiques d'intégration des collectivités locales.

### Utilisation efficace des ressources et environnement

Le CCRE va suivre attentivement la mise en œuvre du 7<sup>e</sup> Programme d'action environnemental ainsi que la Feuille de route sur l'utilisation efficace des ressources en Europe. Plus spécifiquement, nous adopterons une position forte dans la révision de la politique européenne sur la qualité de l'air, ce qui facilitera une contribution rapide auprès de la Commission européenne et des acteurs concernés par la perspective d'un nouveau paquet législatif sur l'air à l'automne 2013. En outre, des activités seront mises en place pour participer au « bilan de qualité de la législation européenne sur les déchets », visant à préparer le terrain à l'examen de la législation européenne sur les déchets en 2014. L'eau sera la troisième ressource examinée, en particulier en ce qui concerne l'analyse et le suivi d'un Plan pour l'eau en Europe, qui abordera l'évaluation et l'observation de la politique européenne de l'eau autour de problèmes spécifiques tels que la gouvernance, le changement climatique, la gestion efficace de l'eau et l'innovation.

D'autre part, 2013 verra la problématique du climat gagner de l'ampleur sur l'agenda européen avec le lancement des discussions sur un nouveau paquet législatif sur l'énergie et le climat pour 2030, comportant de nouveaux objectifs contraignants pour l'énergie renouvelable, une stratégie pour l'adaptation au changement climatique et une communication sur la dimension urbaine de la politique européenne de transport. Sous réserve d'un intérêt suffisant de la part de nos membres et en fonction nos capacités, le CCRE pourrait travailler sur ces thèmes. Dans ce contexte, le CCRE continuera d'aider un nombre croissant d'autorités locales et régionales à s'engager dans des politiques ambitieuses pour le climat et l'énergie par son implication active au sein du bureau de la Convention des maires.

## **Partenariat, coopération et affaires mondiales**

Le CCRE continuera de porter la voix des membres européens auprès de l'organisation mondiale et à renforcer la coordination avec les membres directs de CGLU, grâce à la plateforme de coordination CGLU Europe. Deux réunions de coordination auront lieu préalablement au Bureau exécutif et au Conseil mondial.

La section européenne participera activement au Congrès mondial qui aura lieu à Rabat en octobre 2013 et préparera dans ce cadre le renouvellement des instances de CGLU en veillant notamment à assurer une meilleure représentation des femmes élues dans ces instances.

Le CCRE a considérablement accru son engagement pour la coopération internationale depuis le lancement de PLATFORMA, la voix des collectivités locales et régionales pour la coopération au développement. Le CCRE continuera à contribuer aux travaux de PLATFORMA en 2013. Le focus-groupe sur la coopération internationale et le partenariat permettra aux membres du CCRE de prendre part aux débats de PLATFORMA.

## **Cohésion économique, sociale et territoriale**

Avec l'adoption attendue des règlements sur les Fonds structurels, de développement rural et maritime, des actions nouvelles sont envisagées pour assister les membres du CCRE dans l'application et la mise en œuvre de ces règlements, en particulier concernant les synergies entre les différents fonds comme prévu dans le Cadre stratégique commun. Celles-ci incluront notamment une analyse des textes adoptés et leur impact dans les différentes régions ; une aide technique à la préparation des Accords de Partenariat et une orientation sur la mise en œuvre de nouveaux instruments (Développement local mené par les acteurs locaux, Investissements Territoriaux Intégrés, Programmes d'Actions Conjointes).

Dans le cadre de la future politique de cohésion, des questions spécifiques seront traitées et reformulées en accord avec les institutions européennes : nouveaux instruments de développement local durable (villes et communautés intelligentes, Cadre de Référence pour les Villes Durables) ; les relations urbain-rural ; le développement rural ; l'innovation et la spécialisation intelligente, le renforcement des capacités.

Une attention particulière sera accordée à la question de savoir comment les pouvoirs locaux et régionaux peuvent soutenir l'entrepreneuriat, et contribuer ainsi à la croissance économique ; explorer comment le Fonds Social Européen peut être utilisé en particulier pour l'inclusion sociale, la lutte contre le chômage des jeunes, pour le développement des capacités, pour le développement du Dialogue Social et l'intégration sur le marché du travail. Plus encore, le CCRE ambitionne de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda Territorial 2020, soulignant le rôle important des collectivités locales et régionales.

Dans le cadre de la stratégie du savoir, le réseau thématique sur le dialogue intergénérationnel continuera de travailler avec d'autres acteurs européens autour du suivi de l'Année Européenne sur le vieillissement actif et la solidarité entre générations. Concrètement, le CCRE travaillera sur une initiative visant à aborder le changement démographique et les environnements adaptés aux personnes âgées, avec le soutien de la Commission européenne.

## Les gouvernements locaux et régionaux en leur qualité d'employeurs et de prestataires de services

Le CCRE va continuer à suivre les négociations en cours sur la directive européenne portant sur le temps de travail, sujet de discussion actuel pour les Partenaires Sociaux Intersectoriels Européens. Nous envisageons un échange sur tout résultat éventuel et sur la mise en œuvre future de la nouvelle directive.

En 2013, la Commission européenne publiera ses propositions de suivi du Livre vert sur la restructuration que le CCRE examinera dans le cadre de nos activités autour du dialogue social européen et assurera le suivi de notre réponse conjointe avec la FSESP faisant suite à la consultation du Livre Vert en 2012.

A la suite du projet « Les postes de travail du futur, fournir des emplois de qualité, des lieux de travail modernes et durables dans les administrations locales et régionales », nos partenaires sociaux mettront en œuvre le Cadre Européen d'Action qui entrera en vigueur en 2013 et définiront les objectifs concrets à mettre en œuvre au niveau national et européen. Les actions liées à l'emploi des jeunes auront priorité étant donné le contexte de crise économique et ses effets sur l'intégration et l'emploi des jeunes dans le Marché du Travail européen.

En ce qui concerne le marché unique, les propositions de la Commission pour une nouvelle directive sur les marchés publics et sur les concessions de services peuvent encore être inscrites à l'agenda ; une fois les directives adoptées, celles-ci seront analysées et les éléments utiles à leur transposition dans les législations nationales seront examinés. Le CCRE examinera les nouveaux cadres se rapportant aux orientations sur les aides d'état (ex. aide régionale, aide environnementale) et au Règlement Général d'Exemption par Catégorie et fournira la position des gouvernements locaux et régionaux durant la procédure de prise de décision.

En outre, les initiatives pertinentes concernant le changement technologique et les nouvelles approches en relation avec les administrations publiques pourront être examinées ; une fois adoptés, le nouveau règlement sur la protection des données et la Directive révisée sur les informations du secteur public seront analysés dans le contexte de leur application et leur transposition dans les législations nationales.

Le problème de l'évaluation des performances des services publics a été soulevé durant les Etats Généraux du CCRE et les participants ont indiqué leur intérêt à continuer d'échanger leurs connaissances et expériences sur le sujet. En conséquence, le CCRE explorera le thème avec les membres intéressés et organisera un atelier, qui pourra être lié à la discussion sur la contribution européenne au rapport GOLD III sur l'organisation des services publics. Une version de ce rapport sera disponible début 2013 et contiendra le résultat de l'étude menée par le CCRE parmi ses membres en 2012, complété par des informations supplémentaires délivrées par un expert extérieur.

## Affaires générales du CCRE et service aux membres

Une des réalisations clés pour 2013 sera le lancement d'un nouveau site web facilitant le dialogue et la communication avec et entre les associations membres du CCRE. Le nouveau site sera structuré autour des cinq domaines thématiques. Cette nouvelle version du site sera également adaptée à la nouvelle identité visuelle du CCRE.

La transition vers la nouvelle identité visuelle sera assurée dans tous les nouveaux supports de communication, à savoir le site web, la newsletter, les publications, les prises de position, les documents statutaires, les documents de travail, la papeterie et les SmartCards.

En termes de publications, le CCRE envisage de publier un rapport sur les réformes territoriales en Europe et la crise, un guide sur le lobbying au niveau national et européen. Le CCRE continuera à diffuser les SmartCards présentant ses messages clés et activités.

L'équipe presse et communication assurera la visibilité des activités et résultats du CCRE tout au long de l'année. Une réflexion sera également menée en direction des et avec les associations membres sur la meilleure façon de répondre aux besoins en termes de communication, en particulier pour renforcer le sentiment d'appartenance commune et assurer l'information des autorités locales et régionales (les membres de nos membres) sur les principales actions de leur organisation européenne.



### **CCRE Paris**

15 rue de Richelieu  
75 001 Paris  
Tél. : +33 1 44 50 59 59  
Fax : +33 1 44 50 59 60  
[cemr@ccre.org](mailto:cemr@ccre.org)

### **CCRE Bruxelles**

Square de Meeûs 1  
1000 Brussels  
Tél. : +32 2 511 74 77  
Fax : +32 2 511 09 49  
[cemr@ccre.org](mailto:cemr@ccre.org)

[www.ccre.org](http://www.ccre.org)

### **Le CCRE**

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de villes, municipalités et régions de 40 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

Le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

[www.ccre.org](http://www.ccre.org)